## PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 13 avril 2021 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent sur place :

Mme Ginette Daviau, M. Yves Guérette, M. Alain Jobin et M. Michael Bernier, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur Sébastien Daviau, directeur adjoint Yvon Roy, directeur adjoint Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi le prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres:

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou sur place.

À dix-neuf heures cinquante (19h50), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

### 2021-04-41

# ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM:
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021;
- 4. TRÉSORERIE :
  - 4.1 Comptes à payer au 12 avril 2021
- 5. ADMINISTRATION
  - 5.1 Adoption du règlement 2021-06 portant sur la gestion contractuelle
  - 5.2 Dépôt lettre planification audit comptable
- 6. DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
  - 6.1 Mandat consultant camion incendie
  - 6.2 Budget formateur externe (IPIQ)
  - 6.3 Recrutement 1 candidat
- 7. INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :
  - 7.1 Permis de feu et SOPFEU
- 8. IMMEUBLES:
- 9. INFORMATIONS DIVERSES
- 10. VARIA:
- 11. INCENDIE:

- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

#### 2021-04-42

# ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

**Considérant** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 et d'en autoriser les signatures.

#### 2021-04-43

# ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 12 avril 2021.

#### 2021-04-44

# ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

**Considérant que** la Régie a adopté sa première Politique de gestion contractuelle le 13 décembre 2016 ;

Considérant que la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017 c. 13) a été sanctionnée le 16 juin 2017 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** des mesures additionnelles doivent être prévues dans un règlement portant sur la gestion contractuelle afin que la Régie puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs ;

Considérant que des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées ;

Considérant que l'article 278 de cette loi prévoit aussi que la Politique de gestion contractuelle en vigueur est réputée être un règlement sur la gestion contractuelle, si aucun autre règlement n'est adopté à ce sujet ;

Considérant qu'il est de l'avis de ce conseil de mettre en place un règlement sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables depuis le 1er janvier 2018 ;

Considérant qu'un avis de motion du Règlement numéro 2021-06 portant sur la gestion contractuelle a été donné le 9 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 9 mars 2021 ;

SUR PROPOSITION DE M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'adopter le « Règlement numéro 2021-06 portant sur la gestion contractuelle ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

# <u>DÉPÔT – LETTRE PLANIFICATION AUDIT COMPTABLE</u>

LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DÉPOSE AU MEMBRE DU CA, LA LETTRE QU'ELLE A REÇUE DE LA FIRME FBL CONCERNANT LA PLANIFICATION DE L'AUDIT COMPTABLE.

#### 2021-04-45

# MANDAT CONSULTANT CAMION INCENDIE

Considérant la création du comité matériel roulant lors de la séance ordinaire du 10 décembre 2020 ;

Considérant qu'il serait intéressant de mandater un consultant externe pour la recherche de véhicule en lien avec les besoins de la Régie ;

Considérant que les entreprises suivantes : Aréo-feu et 1200 ° proposent d'effectuer les recherches de véhicule sans frais;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de mandater Aréo-feu et 1200 ° pour la recherche de véhicule en lien avec les orientations du comité matériel roulant.

#### 2021-04-46

# **BUDGET FORMATEUR EXTERNE (IPIQ)**

**Considérant** que les pratiques et exercices sont obligatoires et font référence à l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité au travail;

Considérant qu'il est primordial d'uniformiser les méthodes de travail et de maintenir à jour cellesci;

Considérant que l'Institut de protection contre les incendies du Québec (désigné ci-après « IPIQ ») offre de la formation sur mesure aux organisations, aux services d'incendie et aux entreprises qui désirent garder à jour les compétences et le savoir-faire de leurs pompiers ou de leurs employés.

**Considérant** que ses formations feront partie des heures de pratiques annuelles et s'inscrivent dans l'article 9.04 des « Conditions de travail des pompiers volontaires et employés de soutien de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains » ;

Considérant les services reçus de la part de l'équipe de l'IPIQ en 2020 ;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'autoriser 6 blocs de formation, plus les frais d'administration et de déplacement du formateur pour la somme de 3 783\$ selon la soumission de l'IPIQ du 11 mars 2021.

### 2021-04-47

### **RECRUTEMENT - 1 CANDIDAT**

**Considérant** que, vu le sujet de ce dossier, M. Benoit Gaudette, directeur, se retire de la discussion et du vote sur ce point ;

**Considérant** la volonté de la Régie de traiter tout un chacun de façon équitable, cette dernière souhaite dénoncer, aux fins des présentes et en prévision du vote sur ce point, le lien familial entre M. Benoit Gaudette et M. Johanne Picard, lequel ne doit pas influencer la présente décision, que ce soit positivement ou négativement ;

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité ;

De procéder à l'embauche de Mme Johanne Picard à titre de personnel de soutien soumis aux conditions stipulées au document intitulé *Conditions de travail des pompiers volontaires et personnels de soutien de la Régie.* 

# INFORMATION DU DIRECTEUR

### PERMIS DE FEU ET SOPFEU

Le directeur incendie informe les administrateurs que le printemps s'annonce très sec. Depuis le vendredi 9 avril, les demandes de permis de feu sont temporairement suspendues vu l'avis de risque élevé de la SOPFEU. Ceci sera maintenu le temps que le niveau de risque s'améliore. Un des administrateurs soulève l'importance d'aviser les municipalités afin de prévenir la population.

# <u>IMMEUBLES</u>

Aucun point

### VARIA:

Aucun point

# **INCENDIE**

Le directeur incendie fait un retour sur l'entraide automatique avec la Ville de Saint-Hyacinthe pour l'incendie sur la rue Dessaulles.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions, à la suite des questions reçues par courriel de la présente séance tenue à huis clos, en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars.

### 2021-04-48

# LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures neuf (20h09), il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (H e) jour de mai 2021.

Michael Bernier, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière